

DECISION N° 8566

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur du Centre Hospitalier de Valenciennes,

Vu le Code de la santé publique et notamment l'article L 6143-7,

Vu le décret n° 92-783 du 6 août 1992 modifié par le décret n° 97-374 du 18 avril 1997 relatif à la délégation de signature des directeurs,

Vu le décret n° 97-704 du 30 mai 1997 relatif au registre national automatisé des refus de prélèvements sur personne décédée d'organes, de tissus et de cellules, et notamment l'article R 671-7-11,

Vu l'arrêté ministériel du 2 juillet 1998 fixant la date de mise en œuvre du registre précité,

Vu la circulaire ministérielle DGS/DH/EFG/n° 98-489 du 31 juillet 1998 relative à la mise en service du registre national automatisé des refus de prélèvement d'organes, de tissus et/ou de cellules sur une personne décédée et à la consultation de ce registre par les établissements de santé avant tout prélèvement,

Vu la décision du directeur général de l'ARS des Hauts-de-France en date du 25 janvier 2023 nommant Monsieur Yoann LAGORCE, Directeur d'hôpital, adjoint au Directeur des centres hospitaliers de Valenciennes et Fourmies, en qualité de directeur par intérim des centres hospitaliers de Valenciennes et de Fourmies (Nord).

DECIDE :

Article 1 : La décision n°7974 est annulée et remplacée par la décision suivante.

Article 2 : Délégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, membres des équipes paramédicales en charge de la coordination hospitalière des prélèvements au Centre Hospitalier de Valenciennes, aux fins d'effectuer les demandes d'interrogation du registre national automatisé des refus de prélèvements :

▪ Mademoiselle PIERORAZIO Irène	I.D.E.	U.C.P.O.T.
▪ Madame DATTIGNIE Mélanie	I.D.E.	U.C.P.O.T.
▪ Madame GENTY AIT ALI Carole	I.D.E.	U.C.P.O.T.
▪ Madame DION Sophie	I.D.E.	U.C.P.O.T.

Article 3 : La présente décision fait l'objet, sans délai, d'une publication au recueil des actes administratifs, d'un affichage public dans les locaux de l'établissement ainsi que sur son site Internet.

Fait à Valenciennes, le 1^{er} Avril 2023

Le Directeur par intérim

Yoann LAGORCE

Destinataires :

- Registre (1 exemplaire)
- Dossier (1 exemplaire)
- Intéressé(e)s (5 exemplaires)
- Vademecum de garde (1 exemplaire)
- Docteur LAMBIOTTE (1 exemplaire)
- Mme DUHEM (1 exemplaire)
- Mme LANNOY (1 exemplaire)
- DRH (1 exemplaire)
- Agence de Biomédecine



ANNEXE I

Spécimen des signatures

Mme DATTIGNIE Mélanie

Melle PIERORAZIO Irène

Mme GENTY AIT ALI Carole

Mme DION Sophie